



Réforme des retraites 2023

De quoi parle-t-on exactement ?

Ce document est réalisé pour permettre au plus grand nombre de salariés de comprendre, de manière simple et rapide, les enjeux essentiels de la réforme des retraites.

L'objectif est d'outiller les salariés pour qu'ils comprennent bien ce qui existe et comment cela fonctionne, les enjeux de la réforme, et qu'ils comprennent aussi les différences de positions entre les syndicats.

Savoir pourquoi on se mobilise, pourquoi on fait grève et pourquoi on manifeste. Car, tant que les négociations n'ont pas commencé, tous les syndicats appellent à la mobilisation de manière unitaire (*ou pas*) mais une fois que les négociations commencent, alors les divisions syndicales arrivent (*logique*). C'est donc aux salariés de savoir si les négociations leurs suffisent ou non ! et de poursuivre leur mobilisation... ou non.

Il est important que les salariés, en comprennent bien les raisons. Car ce sont eux qui vont se battre (ou pas) pour défendre et améliorer leur Sécu...

"Il ne faut pas se mobiliser en fonction du syndicat qui appelle, mais se mobiliser pour défendre et gagner ce que l'on revendique !"

Et c'est précisément là que ce petit livret de fiches argumentaires prend toute son importance !

Sur un sujet aussi complexe que la Sécurité Sociale, comment s'y retrouver ? Entre la méconnaissance et la désinformation, nous avons voulu vous permettre de mieux comprendre le fonctionnement, et donc de vous outiller pour savoir si vous devez agir, et si oui pour défendre ou porter quoi...

La retraite est une revendication très complexe. Vous profitez aujourd'hui de ce que vos grands parents ont gagné, et ce que vos parents ou réussi à sauvegarder... Vous ne pouvez pas la gagner seul, ni dans votre entreprise, et vous la gagnez pour vous, *vos enfants et petits-enfants*)

La Solidarité entre tous les salariés est donc plus qu'essentielle !

Fiche "Sécurité Sociale"

La Sécurité Sociale a été construite dans un pays ruiné à la sortie de la 2^{ème} guerre mondiale sur un principe simple :

"Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins"

Longtemps considérée comme le "*meilleur système de protection sociale au monde*", elle n'a eu de cesse d'être combattue par le patronat !

Nous pensons qu'à plus les salariés comprennent le fonctionnement de ce système merveilleux, alors plus ils le défendront, voire l'amélioreront !

C'est pour cela que ce document s'adresse aussi aux directions locales et générales, qui cassent sans scrupules ce système de protection sociale, en rabâchant bêtement leurs slogans tout faits, sans réfléchir aux conséquences pour les salariés. (*Y compris leurs propres enfants et petits-enfants*)

La "Sécu" c'est :

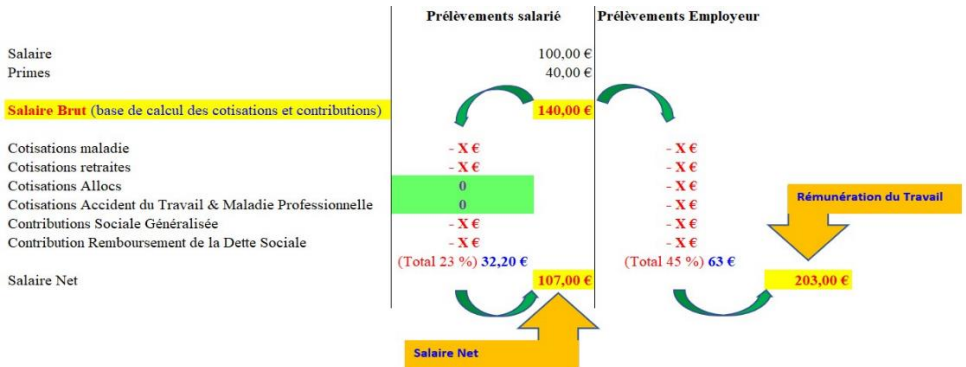
- **L'URSSAF** (*branche recouvrement*)
 - o L'URSSAF s'occupe de faire rentrer toutes les recettes de tous les régimes (*Général, Agricole, régimes spéciaux...*) pour toutes les branches (*Famille, Retraites, Maladie...*)
- **Branche famille** => Les allocations familiales
- **Branche retraite** => L'assurance retraite
- **Branches maladie et accidents du travail & maladies professionnelles** => L'Assurance Maladie

Vous noterez que les branches "Maladie" et les "Accidents du Travail et Maladies Professionnelles" sont séparées (*Ce n'est vraiment pas anodin ! L'explication vous est donnée plus loin dans la fiche "Argumentaires"*)

Fiche "Financement"

La Sécurité Sociale est financée par le "Travail", sur la base de la "Masse Salariale" globale de tous les salariés. (Voilà pourquoi le patronat dévoie le terme cotisations sociale" en "charge sociales => 1 charge = 1 poids !)

Certaines cotisations sont payées par le salarié et par l'employeur, alors que d'autres sont payées uniquement par l'employeur !



Comprenez bien : Si les cotisations sont payées par le salarié, il a moins d'argent à la fin du mois, alors que **si les cotisations sont payées par l'employeur**, le salarié a plus d'argent à la fin du mois. (Attention ce n'est pas le patron, mais c'est bien l'entreprise qui paie !)

C'est la raison pour laquelle le Patronat n'a eu de cesse au cours des 4 dernières décennies de vouloir transférer les cotisations sur la part salarié, ou d'en demander l'exonération, voir la suppression ! (40 ans à entendre l'employeur utiliser le mot "charges" à la place de "cotisations" => cela impacte forcément les esprits des salariés !)

Comprenez aussi qu'une exonération de cotisation sociale va transférer le financement "du travail" => "sur l'impôt" (donc sur toute la population), et de ce fait le financement n'est plus basé sur les revenus !

Comprenez aussi que toute exonération ou suppression de cotisation sociale est une baisse de salaire ! Car le financement de la santé, de la retraite, et de la famille n'est plus assuré ! (Moins de recettes dans les caisses = ? => Moins de prestations pour les salariés et leurs familles !)

La population est trop assistée ? NON ! Les entreprises touchent des centaines de milliards d'€ d'argent public pour l'emploi et les salaires ! Or, ils utilisent cet argent pour le remonter aux actionnaires mais pas du tout pour embaucher ni augmenter les salaires !

Fiche "Cotisations"

Pourquoi la Protection sociale est financée par des "cotisations", des "contributions" et non par des "impôts ou taxes" ?

- **Les impôts et taxes** vont dans une seule caisse : les recettes de l'État, ensuite le gouvernement décide de ses dépenses en fonction du montant de ses recettes. (*Chaque gouvernement décide de faire son budget comme il l'entend, en toute démocratie ou à coups de 49.3 lol*)
- **À contrario, les cotisations et contributions** sont affectées à une ligne bien spécifique et ne peuvent pas être utilisées pour autre chose !

Vous l'aurez compris :

=> **Le "salaire net"** permet aux salariés de vivre durant le mois, de payer les dépenses, les factures...

=> **Alors que les cotisations** (*entre le brut et le net*), permettent aux salariés et leurs familles d'avoir accès à la santé, à la retraite, et d'être aidé pour la Famille.

Au fait, pourquoi on emploie le terme "cotisations" ou "contribution" si c'est pareil ? Peut-être parce qu'il y a une différence ? Creusons un peu...

La "Cotisation" sociale : elle finance la retraite actuelle des retraités **et** donne des droits "retraite" au salarié qui cotise !

La "Contribution" sociale : elle finance la retraite actuelle des retraités **mais ne donne pas** de droits "retraite" au salarié qui cotise !

Voici donc le combat qui oppose le Patronat aux salariés (*depuis la mise en place de la Sécu !*) **Les salariés veulent faire payer l'entreprise alors que le Patronat veut faire payer les salariés !**

Moins de cotisations = moins de recettes !

Donc :

- Moins de remboursements maladie...
- Moins d'hôpitaux...
- Moins de médecins...

- Recul de l'âge de la retraite (*Allongement de la durée de travail*)
- Baisse des pensions de retraites...
- Non revalorisations des retraites au fil des années... (*suivi de l'inflation*)

Fiche "systèmes Retraites"

2 sortes de "systèmes" de retraite existent !

- 1) **Le système par capitalisation** : Il est très simple ! Le salarié épargne durant toute sa vie, et quand il veut sa retraite il vit du montant de son épargne et des revenus de placement.
 - **Système inéquitable** car l'épargne est plus ou moins importante en fonction des revenus, de l'âge d'entrée dans la vie active, du patrimoine familial, de la santé, de l'emploi, etc...
 - **Il est strictement individuel** sans aucune solidarité ! Chaque actif cotise strictement pour sa propre retraite
 - Il n'est quasiment pas utilisé en France. Il est souvent utilisé comme complément de retraite, ou le plus souvent comme un moyen d'épargne par les salariés. *(Même les plus grands fossoyeurs de la Sécu cotisent pour profiter des bienfaits du système qu'ils combattent au nom du Profit !)*

- 2) **Le système par répartition** : Il en existe plusieurs, mais ils sont tous basés sur le même principe.
 - **La qualité principale de ce système est sa "sécurité"**, le financement reposant sur la masse salariale globale
 - **Il y a "Solidarité"** entre les salariés
 - **Les actifs cotisent** pour payer les pensions des retraités actuels *(Maintenant les retraités paient aussi des contributions)*
 - Ils acquièrent des droits si c'est des cotisations
 - Ils ne font que cotiser si c'est des contributions *(ex les primes d'Intéressement et de Participation sont soumises aux contributions – CSG & CRDS – et ne donnent donc aucun droit à la retraite. Pourtant, suivant les entreprises et les années, elles peuvent représenter ¼ du salaire annuel – ce qui impacte très fortement la base du calcul de la pension de retraite...)*

Fiche "Régimes Retraites"

Dans le "système de retraite par répartition" il existe différents "régimes" :

Régime à "Prestations définies" : on définit le niveau de pension et on adapte les cotisations. C'est

- **On parle ici du "régime général de la Sécurité Sociale"**, un "régime par annuités".
- **Le retraité touche en retraite 50 % de son salaire** (calculé initialement sur les 10, puis maintenant sur les 25 Meilleures années)
 - o 1 meilleure année : c'est le plafond de la sécu
 - o Le montant des cotisations n'étant pas relevé, on est en train de passer sur un système à cotisations définies

$$\frac{\text{SAM} \times \text{Taux} \times \text{Nbre de trimestres de l'assuré dans le régime}}{\text{Nbre de trimestres exigés (168 ou plus...)}}$$

* **SAM** : Salaire **A**nnuel **M**oyen (recalculé 25 meilleures années à € constant)

* **Taux** : 50 %

Régime à "Cotisations définies" : On définit combien on cotise, et on adapte le niveau des pensions par rapport aux recettes

- **On parle ici des "retraites complémentaires"**, un "régime par points".
- **L'intégralité de la carrière est prise en compte.** Chaque année le salarié cotise et acquiert un nombre de points d'une certaine valeur.

$$\frac{\text{Salaire brut (Indexé sur les prix)} \times \text{taux de cotisation}}{\text{Prix d'achat d'un point (Indexé sur les salaires)}} = \text{Nbre de points}$$

Taux de cotisation = Valeur de service dans les chiffres de la retraite (CNAV)

Prix d'achat d'un point = salaire de référence dans les chiffres de la retraite (CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)

Une précédente réforme a indexé le salaire brut sur les prix et le prix d'achat d'un point sur les salaires. *Tour de passe-passe réussi sur la base de fausses idées : l'indice des salaires augmente toujours plus que l'indice des prix (la masse salariale Globale avec ancienneté, promotions...) et quand on divise plus petit par plus gros... On obtient un nombre plus faible, donc une pension plus faible 😊*

**Attention aux trimestres "validés" et "cotisés" !
Ce n'est pas la même chose et ne donne pas les mêmes droits !**

Fiche "Arguments"

Les éléments clefs du système sont :

- L'âge de départ
- Le montant des cotisations et des contributions
- Le montant des pensions
- Et bien sûr qui cotise

Le reste n'est que des mathématiques et un rapport de force opposant les classes du Patronat et du Saliariat.

(Il n'y a plus de place à la collaboration ici 😊
les intérêts du Patronat et des salariés sont opposés !)

Il faut savoir que plus de la moitié des salariés ne sont plus en activité lorsqu'ils prennent leur retraite ! (ils ne sont plus au travail car au Chômage, en Inaptitude ou invalidité...)

Allonger l'âge du départ à la retraite est donc une mauvaise solution !

La ou les "Pénibilités" auxquelles sont exposés les salariés sont importantes, et vous voyez l'enjeu de les faire reconnaître, cela permet de pouvoir partir "avant" l'âge de la retraite.

Le Financement de la Branche "Accidents du Travail et Maladie Professionnelles" est fait exclusivement par les employeurs & elle ne peut pas être déficitaire ! Les taux sont réévalués chaque année selon le nombre d'accidents et nombre de jours d'arrêt de travail de l'entreprise.

- Vous comprenez mieux leur combat pour créer des postes adaptés et ne pas déclarer de jours d'arrêt ?
- Vous comprenez pourquoi les salariés ne doivent pas accepter de faire passer un "accident du travail" en "maladie" ? *En maladie les salariés financent et cela diminue leur salaire net !*

Pour financer les retraites actuelles et futures, pour revenir à une retraite à 60 ans, il faut faire financer tous les revenus du travail, y compris les stock-options et les dividendes, augmenter si besoins les "cotisations employeur", remplacer les "contributions" par les "cotisations"...

Les solutions existent,

Seule l'action des salariés fera bouger les lignes du projet gouvernemental.

Nous espérons que ce petit guide est compréhensible, mais il est loin d'être exhaustif. Le dossier reste complexe et peut nécessiter des informations complémentaires. N'hésitez pas à solliciter vos élus CGT, ils vous apporteront les réponses ou renseignements complémentaires.

Fiche "Réforme 2023"

Les points principaux de la réforme annoncée en 2023 sont :

Âge de départ : Repoussé à 64 ans en 2030 (*dans 7 ans*)

La durée de cotisation : Il faudra cotiser 43 ans dès 2027 (*dans 4 ans*)

Montant de la pension : il sera minoré si les salariés ne remplissent pas les conditions exigées... => poussant ainsi les salariés à travailler plus longtemps.

La retraite à 64 ans n'est pas acceptable !

Les salariés doivent profiter de leur retraite en bonne santé !

Les salariés doivent-ils subir cette nouvelle réforme et travailler plus longtemps sans réagir ? Non !

Pour la CGT, les choses ne sont pas inéluctables !

On peut bouger les lignes, et tout dépendra de la mobilisation des salariés !

"Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu"

Citation de Bertolt Brecht

La CGT, elle, peut informer et organiser les salariés, et c'est bien le but de ce petit guide et des fiches explicatives.

Nous avons voulu vous outiller du mieux possible, en vous expliquant le plus simplement possible des sujets assez complexes, **et vous démontrer que rien n'est lié à la fatalité**, pas plus qu'à l'augmentation de l'espérance de vie, mais que tout est issu des choix politiques qui ont été faits par les gouvernements successifs, sur pression des syndicats patronaux.

Ce qui amène à la situation suivante aujourd'hui :

Les peuples survivent en se partageant la misère, pendant qu'une minorité d'ultra riches croulent sous des milliards d'€ qu'ils n'utilisent pas et qu'ils cachent dans des paradis fiscaux !

L'histoire nous a montré que les populations qui se soulèvent imposent des changements, aujourd'hui, c'est vous qui avez entre les mains les clefs du changement.

Suivez l'actualité, les informations CGT sur les avancées des négociations, et mobilisez-vous selon vos revendications à vous !

La CGT défend le modèle de retraites par répartition à "prestations définies" dès 60 ans, avec départ anticipé si travaux pénibles !